

Le jour de l'examen se présenter au secrétariat muni(e) impérativement :

- de votre **ordonnance** et de votre **carte vitale** (ou **l'attestation de sécurité sociale**),
- d'un moyen de paiement pour un éventuel règlement,
- du **produit de contraste iodé**,
- de vos **anciens résultats** (radiographies, scanners ...),
- du résultat de **créatinémie** (si vous êtes âgé(e) de 60 ans ou plus, ou si vous présentez une pathologie rénale, ou si vous êtes adressé(e) par un néphrologue ou un urologue). Ce résultat ne doit pas daté de plus de trois mois.



Mesdames, si vous être **enceinte** ou **susceptible** de l'être (aucune contraception),
le signaler impérativement avant l'examen

Pensez à prévenir la secrétaire si VOUS ETES ALLERGIQUE A L'IODE ou ASTHMATIQUE.

- Manger léger le jour de l'examen, il n'est pas interdit de boire.



Si vous êtes diabétique et si vous prenez l'un de ces médicaments :

Avandamet	Dolipol	Glucovance	Byetta IV, Galvus et
Biogaran	Eucreas	Glymax	Onglyza souvent
Competact	Glucinan	Janumet	associés avec la
Diabamyl	Glucidoral	Melbin	Metformine
Eddia	Glucophage	Metfirex	Stagid
Diabefagos	Glucoless		Velmetia 50 mg
Diabiphage	Glucosulfa		

Vous devez **arrêter ce médicament pendant les 48 heures qui suivent votre injection d'iode**, pensez également à en **informer votre médecin traitant**.

**Aucun examen ne pourra être pratiqué sans l'ordonnance
(et le taux de créatinémie si demandé).**